

Bois-énergie et forêt : produire durable !

Marie-Laurence MADIGNIER*

Le bois est aujourd'hui la première énergie renouvelable française et sa contribution devrait fortement augmenter pour atteindre les objectifs fixés pour 2020 en matière d'énergie renouvelable. La ressource forestière existe. L'enjeu, conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement, sera de « Produire plus de bois tout en préservant mieux la forêt »

En expansion régulière depuis plus d'un siècle, la forêt française métropolitaine est la troisième plus grande forêt de l'Union européenne. Avec plus de quinze millions d'hectares, elle couvre près du tiers du territoire national. C'est une forêt très variée, majoritairement feuillue, occupant principalement des zones de plaines et de collines, et aussi largement présente en montagne et en régions méditerranéennes. Les grandes régions forestières se situent dans le centre et surtout l'est du pays. Si le grand public connaît surtout les grandes forêts domaniales, comme Fontainebleau ou Tronçais, la forêt française est majoritairement une forêt privée appartenant à une multitude de propriétaires, plus ou moins engagés dans la gestion de leur patrimoine.

La gestion durable des forêts

La forêt assure diverses fonctions et offre des produits et services variés : production de bois matériau ou énergie, maintien de la biodiversité, contribution au cycle de l'eau, qualité des paysages, contribution à la réduction des gaz à effet de serre, espaces pour le tourisme et les loisirs nature, paysages... Pour ce qui est spécifiquement du bois, la forêt produit légèrement plus de 100 millions de m³ chaque année et la récolte annuelle varie entre 55 et 60 Mm³, soit un taux de prélèvement inférieur à 60 %. La production et la récolte de bois alimentent toute une filière économique d'exploitation et de transformation de la matière première.

L'un des fondements de la politique forestière consiste à assurer une gestion durable des forêts, c'est-à-dire à maintenir le patrimoine boisé dans son intégrité et toute sa diversité et permettre que l'ensemble des fonctions économiques, écologiques et sociales puissent ainsi être assurées de manière pérenne et équilibrée. La forêt française est ainsi gérée de longue date selon des principes de gestion

durable intégrés dans la réglementation (Code forestier) et développés en cohérence avec nos engagements internationaux (notamment ceux pris par la France dans le cadre de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe). De manière complémentaire, les acteurs de la filière développent une démarche de certification de la gestion durable des forêts.

Le bois : première énergie renouvelable

Le bois a toujours été traditionnellement utilisé pour l'énergie, allant à certaines périodes jusqu'à ruiner la forêt, tant l'exploitation était intensive. Avec le développement des énergies fossiles au cours du XIX^e puis du XX^e siècle, le bois-énergie allait réduire sa part, alors que de nouveaux débouchés dans l'industrie du papier ou des panneaux se développaient aux côtés des usages plus traditionnels en tant que matériau. Si aujourd'hui le bois d'œuvre et le bois industrie représentent la plus large part de la production française de bois, la forêt apporte toujours une importante contribution aux énergies renouvelables : avec une part de près de 56 % dans le bilan global des énergies renouvelables, le bois est la première énergie renouvelable française.

Le bois-énergie est utilisé majoritairement dans le secteur des ménages où, avec une consommation de 7,4 Mtep en 2006, il représente 80 % des usages énergétiques bois, sous forme essentiellement de bois-bûche. On le trouve ensuite, pour 18 %, dans le secteur industriel, tout particulièrement les industries du secteur papetier et du bois, où les sous-produits de type sciures, écorces, résidus papetiers sont utilisés pour la production de chaleur et d'électricité. Soutenu dans le cadre du programme bois-énergie de l'ADEME, le bois est de plus en plus utilisé dans le secteur collectif et tertiaire où des chaufferies bois contribuent à la production de chaleur pour des immeubles à usage d'habitation ou de bureaux et pour des équipements collectifs comme des hôpitaux, gymnases, écoles...

Les atouts du bois-énergie

En pratique, bois d'œuvre et bois pour l'énergie sont indissociables. En effet, la sylviculture, l'exploitation du bois puis sa transformation fournissent des sous-produits du bois utilisables pour l'énergie. D'abord en forêt où l'exploitation d'une grume de 1 m³

* Sous-directrice de la biomasse et de l'environnement – Sous-directrice par intérim de la forêt et du bois – Direction générale des politiques agricole, alimentaire et des territoires – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

de bois d'œuvre produit 0,9 m³ de branches, puis en scierie où sa transformation en sciage fournit 0,4 m³ de produits connexes valorisables en trituration ou en énergie. Ainsi, le développement du bois-énergie contribue à une meilleure mobilisation du bois capitalisé en forêt et à l'entretien des massifs forestiers, mais aussi des haies et des diverses formations arborées.

Par ailleurs, si le bois est aujourd'hui considéré comme un matériau énergétique d'avenir, c'est parce qu'en se substituant aux énergies fossiles il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette logique ne fonctionne bien sûr que si la ressource forestière est renouvelée. Cela est essentiel pour disposer d'une énergie véritablement « renouvelable » et pour ne pas aggraver le bilan en termes de bilan de gaz à effet de serre. Il est en effet indispensable de maintenir en permanence un équilibre entre production biologique de la forêt et prélèvement de bois, pour que la prise en compte de la gestion forestière dans l'inventaire national des émissions et absorptions de gaz à effet de serre offre un bilan positif, c'est-à-dire un puits forestier.

Actuellement, notre puits de carbone forestier est important et laisse des marges conséquentes pour prélever davantage de bois en forêt.

Nouveaux enjeux et conclusions du Grenelle de l'environnement et des Assises de la forêt

Les nouveaux objectifs énergétiques inscrits dans la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique prévoient une augmentation de la part des énergies renouvelables d'ici 2010 à la fois pour la chaleur (+ 50 % de la production de chaleur d'origine renouvelable) et l'électricité (produire de l'électricité renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation totale). Par ailleurs, la décision du Conseil européen de mars 2007 ainsi que les conclusions du Grenelle de l'environnement qui visent à atteindre au moins 20 % d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique global en 2020 vont conduire encore plus fortement à développer le bois-énergie.

Ainsi le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, s'appuyant sur une étude du Cemagref, estime que la forêt pourrait fournir 4 Mtep, soit 25 % de l'effort qui est attendu pour atteindre en 2020 les objectifs fixés (+ 20 Mtep).

Cette contribution nécessitera un effort de mobilisation de bois sans précédent : 12 millions de m³ supplémentaires de bois pour le seul bois énergie, cela sans compter sur 9 millions de m³ supplémentaires pour le bois d'œuvre avec ses sous-produits disponibles pour l'énergie. Au total, cela représenterait en 2020 un accroissement de 60 % de la récolte forestière actuellement commercialisée. Il s'agit d'un véritable défi économique pour la filière forêt-bois lorsque l'on sait que le marché du bois est peu élas-

tique et que l'offre de bois ne suit pas systématiquement la demande. De multiples raisons expliquent cela : propriétés morcelées, gestion insuffisante voire inexistante de certains massifs forestiers, revenus irréguliers de l'exploitation, manque de desserte des forêts, faiblesse des structures collectives, difficultés de l'exploitation...

Au-delà des aspects économiques, cette mobilisation présente également un fort enjeu environnemental à l'échelle de notre pays. Les évaluations de la ressource forestière réalisées ces dernières années montrent que la disponibilité physique de 21 millions de m³ existe en tenant compte de scénarios de gestion durable. Mais une telle récolte, mal conduite, peut avoir des impacts négatifs sur le patrimoine forestier.

Produire plus tout en préservant mieux

Dans ce contexte, les travaux du Grenelle de l'environnement et des Assises de la forêt qui ont associé tous les acteurs concernés ont permis de dégager un large consensus en faveur de la forêt « **Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts** ».

Sur ces bases, quatre axes de politique forestière ont été définis pour les années à venir :

- mobiliser plus de bois pour les nouveaux usages ;
- promouvoir le bois dans la construction ;
- protéger la biodiversité forestière ordinaire et remarquable ;
- renforcer la certification.

Pour ce qui concerne le premier axe, portant sur la mobilisation du bois, les principales mesures proposées visent à inciter les propriétaires à mener une gestion forestière dynamique, au travers de mesures fiscales ou d'incitations à une gestion groupée. À ce titre, le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI) devrait être renforcé dans la loi de finances 2009 sur son volet travaux et complété par un volet contrat. Ce dispositif incitera les propriétaires à mettre leur forêt en gestion effective et à apporter les produits des coupes aux entreprises de première transformation du bois par le biais de contrats d'approvisionnement en collaboration avec un partenaire (coopérative ou expert forestier) garant d'une gestion durable.

Le deuxième axe vise à soutenir le bois d'œuvre, notamment pour la construction. En effet, si l'usage énergétique est appelé à prendre de l'ampleur, le développement du bois d'œuvre doit rester une priorité, car lui seul permet une valorisation optimale de l'ensemble de la chaîne d'exploitation et de transformation du bois avec des débouchés pour tous les usages. En effet, si le bois d'œuvre fournit du bois-énergie, l'inverse est beaucoup moins vrai. Plusieurs mesures ont été proposées pour soutenir le développement du bois matériau, dont la mise en place d'un

label construction (affichant le carbone stocké), l'augmentation du taux d'incorporation minimum de bois dans la construction ou encore la levée des obstacles réglementaires à l'utilisation du bois. Pour accompagner la modernisation des entreprises de la première transformation du bois, un dispositif inscrit dans le projet de loi de finances 2009 autorise un amortissement accéléré des investissements de production, ce qui devrait favoriser leur développement.

Le troisième axe découle de ce qu'une mobilisation dynamique et les évolutions du climat nécessitent de porter une attention soutenue au maintien de la biodiversité et à la capacité des milieux naturels à s'adapter aux nouvelles conditions. Le Grenelle de l'environnement et les Assises de la forêt ont réaffirmé la nécessité de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière courante, de reconnaître et rémunérer les services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt et faire contribuer les écosystèmes forestiers à une trame verte et bleue. Pour favoriser la résilience des forêts face au changement climatique, il s'agira d'établir des recommandations d'itinéraires techniques et de bonnes pratiques sylvicoles et d'intégrer celles-ci par avenant dans les documents régionaux de gestion forestière à l'horizon 2012.

Enfin, le dernier axe, la certification de la gestion durable des forêts, permet d'impliquer davantage les acteurs de la filière en rassurant les utilisateurs de bois. En effet, la certification est une démarche volontaire des acteurs privés qui a pour but d'apporter au consommateur la garantie que le bois ou les produits bois qu'il achète proviennent de forêts gérées durablement. Aujourd'hui, un tiers de la forêt française est certifiée. L'ensemble de la forêt domaniale et plus de la moitié de la forêt communale bénéficient de la certification ; l'effort le plus important doit être porté sur la forêt privée (certifiée à plus de 15 %). Il est donc prévu d'encourager la certification des forêts françaises et le commerce des bois certifiés français ou provenant de pays tiers.

La viabilité environnementale de la biomasse au cœur des discussions européennes et internationales

La question de la bonne utilisation des ressources de la biomasse à des fins énergétiques est également ouverte au niveau européen. La proposition de directive relative à la promotion et à l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables prévoit un régime de viabilité environnementale, d'abord pour les biocarburants puis pour les autres usages énergétiques de la biomasse. La question du prélèvement de la matière primaire se pose. D'ores et déjà le texte cherche à protéger les espaces sensibles (notamment forêts primaires et espaces protégés) et à éviter la déforestation. Par ailleurs, une démarche de normalisation pour la durabilité de la production de biomasse à des fins énergétiques démarre dans le cadre du Comité européen de normalisation. Dans ce nouveau contexte, les critères de gestion durable de la forêt sont appelés à évoluer pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux. À ce titre, une démarche d'adaptation et de mise à jour des principes, critères et indicateurs de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (MCPFE) qui engage 46 pays au niveau paneuropéen vient d'être lancée.

Pour conclure, il faut noter que, comme par le passé mais avec une nouvelle dimension liée aux préoccupations climatiques, la ressource bois sera activement recherchée pour répondre à de multiples usages essentiels aux activités humaines. C'est une chance, car cela permettra l'entretien des forêts tout en recréant de l'activité en milieu rural. Mais l'attention que l'on apportera au maintien de toutes les fonctions de la forêt sera toutefois considérablement renforcée : exigences nouvelles, diffusion des meilleures pratiques, évolution des sylvicultures, nouveaux modes d'intervention... On peut certainement affirmer aujourd'hui que l'on est en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire de la forêt.

La forêt française en chiffres

Superficie : la forêt française métropolitaine couvre 15,7 millions d'hectares parmi lesquels la forêt dite de production est présente sur 15 millions d'hectares. Outre-mer, il faut compter sur un patrimoine boisé de plus de 8 millions d'hectares, essentiellement en Guyane.

La forêt de plaines et collines représente 62 % de la superficie forestière, la forêt de montagne 29 %, la forêt méditerranéenne 9 %.

La forêt progresse de 0,4 % par an, soit une moyenne de 68 000 hectares/an depuis 1980.

Propriété : 11,2 millions d'hectares sont privés et appartiennent à 3,5 millions de propriétaires (dont 2,4 millions de propriétaires qui possèdent une forêt inférieure à 1 ha). Les collectivités locales (dont 11 000 communes) possèdent 2,7 millions d'hectares et l'État 1,8 million d'hectares.

Récolte de bois : 22 Mm³ de bois d'œuvre, 12 Mm³ de bois industrie sont récoltés en moyenne annuellement dans les forêts françaises. La part de bois-énergie est estimée entre 24 et 26 Mm³ (évaluation à partir des consommations déclarées dans l'enquête logement et des parts estimées forêt/non forêt).

Certification de la gestion durable des forêts : 4,9 millions d'hectares sont actuellement certifiés PEFC, soit plus de 30 % de la forêt de production et 33 000 hectares sont certifiés selon le schéma FSC. PEFC dispose de 1 307 chaînes de contrôle et FSC de 219.

Bois et carbone : 4 m³ de bois permet d'économiser 1 tonne de pétrole et d'éviter l'émission de 2,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

1 m³ de bois utilisé dans le bâtiment signifie 1 tonne de CO₂ stockée, à laquelle s'ajoute 0,7 tonne de CO₂ économisée en moyenne par substitution à un autre matériau.